

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 27 janvier 2021 à 19 heures:

Étaient présents : Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; Mme Cyrielle EYMARD ; ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN ; M. Jean Louis POUGNET ; M. Vincent STOQUE

Absents : M. Raymond LAPIROT, excusé

La séance s'est tenue à huis-clos en raison de la pandémie de coronavirus

1/ Adoption de l'Ordre du Jour :

2/ Désignation du secrétaire de séance :

Soumis à délibération :

- 1/Convention plate-forme « dématérialisation des Marchés publics » avec le CDG 43.
- 2/ Convention urbanisme,
- 3/ Avancement de grade de la secrétaire de mairie,
- 4/ Nomination d'un délégué au CNAS,
- 5/ Paiement vidéo-projecteur
- 6/ Commission école,
- 7/ Convention déneigement (Léo Lagrange et la commune de Lubilhac),
- 9/ Demande de soutien à Léo Lagrange,
- 10/ Projet appentis « trieur à grains » (définition type de bâtiment, taux horaire)
- 11/ Achats panneaux et plaques de rues (couleur)
- 12/ Dénomination place de Saint-Beauzire ;
- 13/Proposition pour que vive la ligne SNCF de l'Aubrac,
- 14/ Lotissement « les Bordes »
- 15/ PLUI

M le maire souhaite ajouter un élément à l'ordre du jour initial et le positionner en 8ème place : Inhumation d'un habitant de la commune (

Non soumis à délibérations :

Informations diverses
Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : (art. L2121-15 du CGCT) :

M Pascal MANSION est volontaire pour assurer cette fonction.

• **1/Convention plate-forme « dématérialisation des Marchés publics » avec le CDG 43.**

Lors de l'ouverture d'un marché public cette plate-forme prend en charge l'ensemble du dossier (appels à candidature, ...),

Le coût est de 90 euros mais uniquement à l'ouverture d'un dossier.

Abstention : **00**

Contre: **00**

Pour : **08**

• **2/ Convention urbanisme,**

La commune ayant perdu la compétence d'instruction des dossiers de permis de construire et autorisation de travaux suite au PLU c'est désormais la CCBSA qui l'a repris, cette dernière facture chaque dossier au tarif de 110 euros.

La communauté de communes instruit les permis depuis janvier 2020, il s'agit donc de régulariser la situation.

Abstention : 00 Contre: 00 Pour : **08**

• **3/ Avancement de grade de la secrétaire de mairie,**

Mme la secrétaire de mairie a obtenu le grade de « *rédacteur principal de 2^e classe* ». Afin que la promotion soit effective il faut que les trois communes sur lesquelles elle exerce créent le poste correspondant. Les conseils municipaux de Lubilhac et Grenier Montgon ont déjà voté favorablement. Voté à l'unanimité.

• **4/ Nomination d'un délégué au CNAS,**

Suite à la démission de Fabrice MOULIN, il faut désigner un nouveau représentant de la commune au sein du CNAS.

Mme Ingrid MAZIN est volontaire pour assurer cette fonction et est élu à l'unanimité.

• **5/ Paiement vidéo-projecteur**

Le vidéo-projecteur a été installé dans la salle polyvalente, M le maire sollicite l'accord du conseil pour le mandater afin de payer les travaux d'installation et l'appareil. (*environ 1800 euros*)

Abstention : **00** Contre: **00** Pour : **08**

• **6/ Commission école,**

M le maire et son premier adjoint demandent la création d'une commission école pour notamment gérer la gestion des achats et encadrer le projet d'attribution d'un nom à l'école.

M le maire précise que cette commission pourra inviter des personnes extérieures en fonction de leurs compétences en rapport avec les sujets traités. Tous les conseillers présents, exceptés Mrs POUGNET et STOQUE sont candidats et élus à l'unanimité.

La commission sera donc composée du maire, des adjoints, et de Mmes Berthuy, Mazin et Eymard.

• **7/ Convention déneigement (Léo Lagrange et la commune de Lubilhac),**

Suites aux derniers épisodes neigeux, l'employé communal a été sollicité pour déneiger le chemin de Malpeyre à Lubilhac et l'aire d'accueil du centre Léo Lagrange. M le maire souhaite établir une convention avec les deux demandeurs et facturer les interventions de déneigement.

La commune de Lubilhac a déjà ratifié la convention. Le tarif est de 80 euros de l'heure.

M STOQUE fait remarquer que le déneigement du centre Léo Lagrange pourrait être assimilé à une aide de la commune au profit d'un particulier et que cela peut constituer un précédent.

Vote pour la convention avec la commune de Lubilhac :

Abstention : **00** Contre: **00** Pour : **08**

Vote pour la convention avec Léo Lagrange :

Abstention : **01** Contre: **01** Pour : **06**

-8/ Obsèques de M MANDIN :

Suite au décès de M MANDIN, habitant la commune depuis de nombreuses années, la commune a dû prendre en charge une partie des frais d'obsèques car sa famille s'y est refusée.

Le coût serait de 500 euros. Une demande de remboursement sera néanmoins envoyée aux descendants en ligne directe comme le stipule la loi. Une pierre tombale et une plaque nominative ont été installées sur la sépulture de M MANDIN

Adopté à l'unanimité.

- **9/ Demande de soutien au centre Léo Lagrange,**

Le centre Léo Lagrange a sollicité le soutien de la commune dans le cadre de sa réorganisation structurelle. Pour cela, le centre a transmis un courrier explicatif de ses actions. Cet écrit était accompagné d'une lettre-réponse, de soutien, préremplie et portant l'en-tête de la mairie.

Plusieurs conseillers font remarquer que la démarche est quelque peu cavalière et qu'ils ne partagent pas certains éléments mentionnés dans le courrier. Ces conseillers ne souhaitent pas apporter leur soutien, de cette façon, au centre Léo Lagrange.

M le maire décide de mettre le dossier en attente et de préparer une lettre de réponse qui sera discutée au prochain Conseil.

- **10/ Projet apprentis « trieur à grains » (définition type de bâtiment, taux horaire)**

La construction d'un apprentis sur les fondations de l'ancien local du « trieur » est à l'étude. M le maire a transmis une déclaration de travaux.

Notre employé communal se chargera de la construction seul seront à charge les matériaux.

Afin de néanmoins récupérer la TVA sur l'achat des fournitures, il faudrait que les travaux soient réalisés « en Régie » à un taux horaire prédéfini. Le taux de 14,53 euros est proposé.

Accepté à l'unanimité.

- **11/ Achats panneaux et plaques de rues (couleur)**

Avant de finaliser la commande des panneaux et plaque de rues des hameaux, il faut arrêter un choix de couleur. M le maire propose le beige et rouge brique.

Abstention : **02**

Contre: **01**

Pour : **05**

- **12/ Dénomination place de Saint-Beauzire ;**

Des habitants du centre bourg avaient souhaité que la place centrale initialement baptisée « Place du Monument aux Morts » soit renommée. Le nom de « Place de la Liberté » a alors été proposé.

Voté à l'unanimité.

- **13/ Proposition pour que vive la ligne SNCF de l'Aubrac,**

La commune est sollicitée pour apporter son soutien au maintien de la ligne SNCF de l'Aubrac. Adopté à l'unanimité.

- **14/ Lotissement « les Bordes »**

M André CHASSAGNON a contacté téléphoniquement M le maire pour lui proposer de céder pour l'euro symbolique le prolongement de l'impasse du Coteau aux Bordes. M CHASSAGNON a mis en vente trois lots sur ses parcelles et va réaliser les travaux de voirie pour l'accès à ces dernières.

Cependant il ne va pas prendre en charge l'éclairage public.

Le premier adjoint propose de contacter le Syndicat de l'Energie afin de discuter des modalités de prise en compte de l'installation de l'éclairage public cela afin de réduire les coûts pour la commune et d'attendre un courrier officiel de M CHASSAGNON .

Le conseil suit cette proposition .

- **15/ PLUI**

Par rapport à notre ancien PLU de nouvelles surfaces ont été dégagées et réparties. Les évolutions concernent principalement le bourg

VIII /QUESTIONS DIVERSES :

M le maire invite les conseillers à consulter le pacte de gouvernance transmis par la CCBSA et d'y apporter leurs réflexions.

Informations : Des trousse de pharmacie ont été achetées pour l'école ainsi que des purificateurs d'air. Des travaux ont été effectués sur la chaufferie et sur une porte de WC extérieurs.

Un service minimum a été mis en place pendant le jour de grève : Il y avait sept enfants présents.

Afin d'assurer le déneigement avec une plus grande sécurité nous fixerons désormais des clous sur les pneus du tracteur. Nous avons acheté un godet avec une griffe. Les deux épandeurs à pouzzolane ont été réparés.

Une réunion concernant l'OPAC aura lieu en préfecture très prochainement.

La séance est levée à 21 heures 35